

Le Chemin des deux églises de Coubisou et de Vinnac



Une randonnée proposée par OT Estaing-Espalion

Des paysages très contrastés, de vallées boisées en puechs verdoyants, de fermes traditionnelles en terrasses replantées. Cette randonnée nous raconte une riche histoire en reliant deux églises romanes bien conservées.

Durée	3h 30	Difficulté	Facile
Distance	9,62 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	251 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	236 m	Commune	Coubisou (12190)
Point haut	513 m	Régions	Massif central, Aubrac
Point bas	347 m		



Trace n° 52737

Description

Garer le véhicule au parking de [Coubisou](#).

Balisage Jaune

(D/A) Du parking, revenir vers le centre du village. Avant d'atteindre l'église, virer en épingle à droite dans un chemin bitumé sur 50m puis herbeux, et continuer sur 450m.

(1) Virer, en épingle à gauche, sur un chemin caillouteux pour remonter sur le plateau. À la petite route, prendre à 90° à droite vers le Colombier. Laisser le hameau à gauche. Poursuivre à droite sur la route sur 100 m environ.

(2) Bifurquer à gauche et descendre jusqu'à la Ferme de Salles. Passer devant la maison d'habitation puis s'engager à gauche sur une "carral" dans les bois. Après avoir passé un ruisseau, monter jusqu'à Murat. Traverser le hameau et poursuivre jusqu'à la D22.

(3). La suivre à gauche jusqu'à le Causse. Laisser à droite la route du Monastère.

(4) Peu après, bifurquer à gauche. Suivre la direction les Souliès et passer devant l'école. Tourner à 90° à droite puis, dans le village, suivre la direction [Estaing](#).

(5) À la sortie, obliquer à gauche sur un chemin de terre jusqu'à Fabrègues. Traverser le hameau et continuer tout droit jusqu'au Vialaret et retrouver la D655.

(6). La suivre, toujours à gauche, et rejoindre Vinnac, après avoir laissé une route à droite. La route tourne à gauche en épingle et mène à l'église. Belle vue sur la Vallée du Lot.

(7) À l'église, continuer tout droit et emprunter la petite route en longeant le cimetière. Poursuivre jusqu'à l'intersection suivante.

(8) Aller tout droit et passer à Servels. Après avoir dépassé le hameau, la route enchaîne les virages, franchit le Ruisseau de Ribat pour aboutir à une fourche inversée.

(9) Tourner à gauche à 180° et poursuivre jusqu'à Dayrac.

(10) À l'entrée du hameau, prendre à droite au-dessus de deux bâtiments d'exploitation. Suivre un chemin de terre à flanc sur 800 m. Au premier croisement de chemins, virer à 90° à gauche sur 150 m puis obliquer à droite sur un ancien chemin herbeux menant à la ferme de Lagarrigue. S'engager alors tout droit dans un chemin creux pour rejoindre Coubisou (D/A).

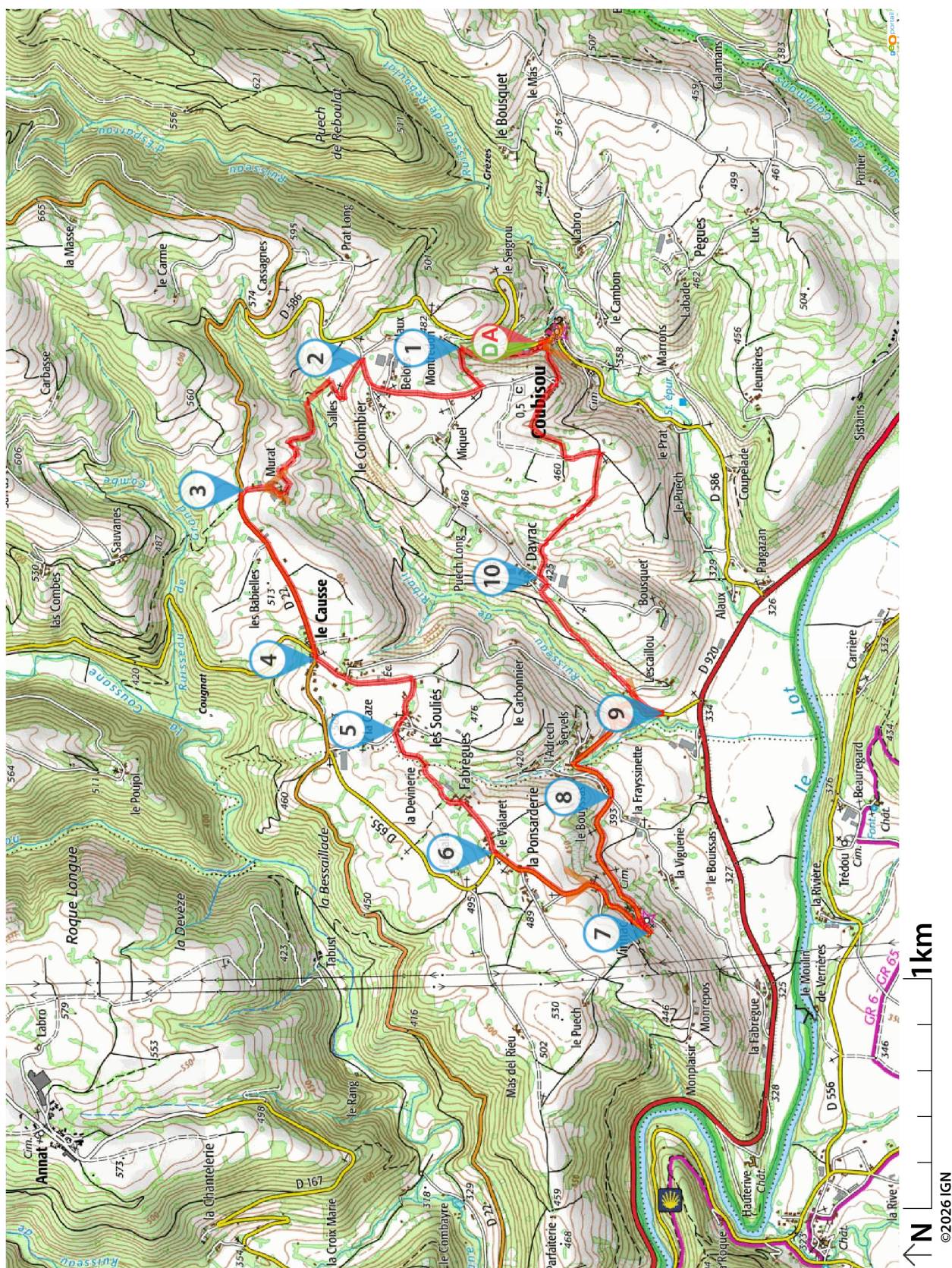
Points de passage

- D/A Parking de Coubisou**
N 44.553989° / E 2.730969° - alt. 410 m - km 0
- 1 Epingle. Virer à gauche.**
N 44.557014° / E 2.730678° - alt. 462 m - km 0.47
- 2 Fourche. Virer à gauche.**
N 44.56084° / E 2.730142° - alt. 511 m - km 1.3
- 3 Intersection avec la D22. A gauche.**
N 44.565435° / E 2.722878° - alt. 512 m - km 2.49
- 4 Le Causse. Fourche. A gauche.**
N 44.562677° / E 2.713598° - alt. 486 m - km 3.32
- 5 Les Souliès. Fourche. A gauche.**
N 44.559562° / E 2.709722° - alt. 478 m - km 4.03
- 6 Intersection avec la D655. A gauche.**
N 44.55573° / E 2.702978° - alt. 483 m - km 4.78
- 7 Église de Vinnac**
N 44.549605° / E 2.698572° - alt. 436 m - km 5.63
- 8 Croisement du Bouyssas. Tout droit.**
N 44.551116° / E 2.706039° - alt. 393 m - km 6.33
- 9 Fourche inversée. A gauche à 180°.**
N 44.549067° / E 2.710636° - alt. 348 m - km 7.3
- 10 Dayrac. Intersection. A droite.**
N 44.553922° / E 2.718115° - alt. 428 m - km 8.16
- D/A Parking de Coubisou**
N 44.553815° / E 2.730732° - alt. 418 m - km 9.62

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-chemin-des-deux-eglises-de-coubisou-e/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

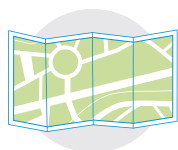
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



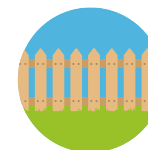
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



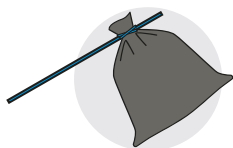
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



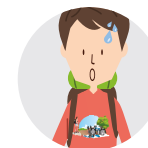
ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.